

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE,
aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

TOME VIII

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

(Secrétariat général pour les affaires algériennes.)

Par M. Laurent SCHIAFFINO

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Beloucif Amar, Jean Bène, Auguste-François Billiémas, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Gueroui Mohamed, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 19), 339, (Tome II, annexe X), 378
et in-8° 68.

Sénat : 65, 66 (Tome III, annexe 19) [1959-1960].

Mesdames, Messieurs,

L'avis qui a été présenté par votre Rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 55, session 1959-1960), portant fixation des crédits ouverts aux services civils en Algérie pour l'année 1960 tient lieu également d'avis sur le budget du Secrétariat général pour les Affaires algériennes (Services du Premier Ministre. — IV. — Secrétariat général pour les Affaires algériennes). Aussi votre Rapporteur vous renvoie-t-il à ce document (n° 85, session 1959-1960) dans lequel sont reprises les observations que votre Commission des Affaires économiques et du plan a présentées sur les différents aspects de ces deux budgets.

Compte tenu de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du plan vous propose d'émettre un avis favorable à l'adoption des dispositions budgétaires concernant le Secrétariat général pour les Affaires algériennes.